

Métadonnées: L'ensemble de données sur les émissions de gaz à effet de serre provenant d'installations

Ce tableau fournit des informations essentielles sur les données du programme.

Titre	L'ensemble de données sur les émissions de gaz à effet de serre provenant d'installations
Titre alternatif	Activités émettrices de GES précisées
Description	<p>Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs collecte des données sur les émissions de gaz à effet de serre des installations régies en vertu du Règlement de l'Ontario 390/18: Émissions de gaz à effet de serre : quantification, déclaration et vérification en utilisant les méthodes de quantification indiquées dans le document intitulé Guideline for Quantification, Reporting and Verification of Greenhouse Gas Emissions (en anglais seulement).</p> <p>Les rapports d'émissions servent de point de référence au ministère et aux parties concernées pour comprendre les profils d'émissions et aident les installations déclarantes à gérer et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour avoir plus de renseignements sur le Programme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre de l'Ontario, voir le site https://www.ontario.ca/fr/page/declarer-les-emissions-de-gaz-effet-de-serre-ges.</p>
Statut	En cours
Fréquence de mise à jour	Annuelle
Personne-ressource	Nom : Service d'assistance pour la déclaration des gaz à effet de serre Courriel : GHGReporting@ontario.ca Organisation: Direction des instruments financiers, MEPP Rôle : Personne-ressource
Parties responsables citées	Nom : GHG Reporting Helpdesk Courriel : GHGReporting@ontario.ca Organisation: Direction des instruments financiers, MEPP Rôle : Auteur
Mots-clés	NA
Étiquettes	NA
Limitations à l'utilisation	NA
Contraintes juridiques	Voir la Licence du gouvernement ouvert – Ontario
Limites géographiques	Limite ouest : -95,15699 Limite est : -74,30798 Limite sud : 41,6723 Limite nord : 56,850117
	On trouve la définition des termes suivants : <ul style="list-style-type: none">• Dioxyde de carbone total (CO₂e) de toutes les sources• Quantité déclarée de CO₂e (t)• Quantité vérifiée de CO₂e (t)• Organisme de certification accrédité (OCA)

Renseignements supplémentaires

- Installations assujetties aux NRE (O/N)

dans le règlement en vigueur au moment où les données ont été déclarées. Pour un résumé du règlement actuel sur la déclaration des émissions de GES ou des règlements précédents, veuillez voir la page du Programme de déclaration des émissions de GES à <https://www.ontario.ca/fr/page/declarer-les-emissions-de-gaz-effet-de-serre-ges>.

Pour un résumé du règlement actuel sur les normes de rendement à l'égard des émissions ou des règlements précédents, veuillez voir la page du Programme des normes de rendement à l'égard des émissions (NRE) à <https://www.ontario.ca/fr/page/programme-des-normes-de-rendement-legard-des-emissions>.

Timbre dateur

25 juin 2025